

## Rapport annuel 2023 de l'OrTra Thérapie Complémentaire

L'Organisation du Monde du Travail Thérapie Complémentaire (OrTra TC) assume les tâches d'une organisation du monde du travail conformément à la loi fédérale sur la formation professionnelle.

Elle a pour but de regrouper les associations nationales de méthodes et de professions intéressées par la formation professionnelle supérieure en Thérapie Complémentaire.

L'OrTra TC est l'organe responsable de l'Examen Professionnel Supérieur de Thérapie Complémentaire, l'interlocutrice principale des autorités compétentes, des assureurs et d'autres institutions, et elle est compétente pour le développement et l'assurance de la qualité dans la formation professionnelle supérieure ainsi que dans la formation initiale et continue dans le domaine de la Thérapie Complémentaire. Elle représente activement la profession de Thérapeute Complémentaire et ses intérêts auprès du public.

### Comité

Afin de gérer l'association conformément aux tâches statutaires, de discuter et de traiter les nombreux thèmes liés aux directives du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), à l'examen professionnel supérieur (EPS), aux différentes procédures, aux thèmes politiques exigeants ainsi qu'à la mise en réseau avec d'autres organisations du domaine MCA (voir les différents chapitres du présent rapport), le comité s'est réuni onze fois en 2023, dont une retraite de deux jours. En outre, quatre réunions plus courtes ont eu lieu par zoom.

Le comité tient tout d'abord à remercier chaleureusement les co-responsables du siège administratif, Claudia Pohl et Nicole Schaffner et leurs collaboratrices, ainsi que Gregor Schraner, responsable des différentes procédures de l'OrTra TC (accréditation, reconnaissance des méthodes, procédure d'équivalence), pour leur travail remarquable et l'excellente collaboration. Tant les responsables du siège administratif que le responsable des procédures participent, dans la mesure du possible, aux réunions du comité avec une voix consultative, ce qui est très important pour la prise de décision et la communication. Au fil des années, tous trois ont acquis de vastes connaissances sur les tâches de l'OrTra TC et se sont révélés être un appui important pour le comité, mais surtout pour la présidente de l'OrTra TC, Andrea Bürki. Lors de l'assemblée des délégués du 09 mai 2023, Werner Becker, Karen Salwa et Barbara Fuchs ont été réélus à l'unanimité et sous les applaudissements en tant que membres du comité ainsi que la vice-présidente Barbara Ettl. Conny Baumgartner et Caroline Breitenmoser ont été nouvellement élues au comité de l'OrTra TC. Elles ont pu se familiariser avec les multiples affaires de l'association au cours de l'année et s'engagent déjà dans différents domaines spécialisés.

Un thème qui a particulièrement préoccupé les associations membres et bien sûr aussi le comité de l'OrTra TC au cours de l'année sous revue est l'éventuelle suppression de méthodes du règlement d'examen en cas de manque d'intérêt pour un diplôme fédéral. Après cinq ans déjà, à compter de l'admission d'une méthode dans le règlement d'examen, le SEFRI vérifie le nombre d'examens passés par méthode de Thérapie Complémentaire et non le nombre total d'examens passés pour toutes les méthodes.

L'OrTra TC, en tant qu'organe responsable des examens de l'EPS TC, a été priée par le SEFRI d'examiner la demande d'examens professionnels supérieurs par méthode de TC. La présidente de l'OrTra TC, Andrea Bürki, a donc immédiatement rencontré certaines associations membres dont les méthodes n'enregistrent pas ou peu de diplômes fédéraux, afin d'analyser la situation (nombre de praticiens / enregistrés, nombre de praticiens titulaires d'un Certificat de Branche OrTra TC, offre de formation, nombre d'étudiants, etc.) et d'examiner et de mettre en place des mesures possibles pour promouvoir ces diplômes.

## Communication

En plus de l'assemblée des délégués, plusieurs séances d'information ont été proposées aux associations membres en 2023. Fin mars, une réunion zoom sur les adaptations prévues dans le règlement relatif à la reconnaissance des méthodes a été organisée en préparation de l'AD. Le 21 avril, une manifestation sur le thème de PROMs (Patient Reported Outcome Measures) a été organisée à Olten. L'objectif était de montrer le option et les chances ainsi que les limites d'un tel projet avant une éventuelle décision. Des exposés d'introduction présentés par des spécialistes ainsi que la discussion qui s'en est suivie en groupe et en séance plénière ont permis d'aborder le thème de la mesure des résultats du point de vue de la clientèle (voir également le chapitre politique, section PROMs).

La communication régulière avec les associations membres a été assurée par des envois de courriels, de nombreux contacts individuels par courriel, téléphone, via zoom ou dans le cadre de rencontres personnelles sur des questions spécifiques. En juin et en décembre, des newsletters plus détaillées ont été envoyées avec des articles sur les procédures de l'OrTra TC et des thèmes pour les praticiens (adaptations de règlements, conditions cadres politiques, directives des assureurs-maladie, etc.)

En 2023, 7 séances d'information en ligne sur la Procédure d'Équivalence et l'Examen Professionnel Supérieur ont été organisées, pour un total d'environ 200 participants.

Dans le domaine des relations publiques, l'année 2023 a débuté par un envoi à large diffusion de la brochure "Thérapie Complémentaires en bref" en allemand et en français aux associations membres et aux prestataires de formation. La brochure a été mise en ligne sur le site web TC pour les commandes directes et proposée aussi bien en téléchargement qu'en produit imprimé payant.

Pendant le mois de janvier, une campagne publicitaire lancée en décembre 2022 sur Facebook a continué à générer du trafic supplémentaire pour le site web. Une nouvelle diffusion de la campagne, avec quelques adaptations, a eu lieu à la fin de l'année. De même, une bannière a été diffusée pendant deux mois sur [www.millefolia.ch](http://www.millefolia.ch), le portail suisse d'information sur la médecine complémentaire.

Dans le domaine des réseaux sociaux, des contributions ont été régulièrement publiés sur Facebook et LinkedIn, en mettant l'accent sur des aguiches pour les articles du site web ainsi que sur la profession. La mise en réseau avec les associations membres a été développée, les contenus ont été partagés, commentés et aimés. De plus, un compte Instagram a été ouvert. L'élaboration d'un concept de médias sociaux a permis de définir les bases de la stratégie future dans ce domaine.

En avril, un texte sur la Thérapie Complémentaire a pu être inséré à court terme dans un supplément imprimé du journal «Tagesanzeiger».

L'équipe de rédaction s'est réunie quatre fois et s'est occupée, entre autres, de l'élaboration du plan de rédaction, de la relecture des articles soumis pour le site web TC, des médias sociaux, de la composition des blocs de texte/slogans, de la définition du matériel photographique et du travail de mise en réseau avec les associations membres et le nouveau service de presse du Fedmedcom (voir également le chapitre Politique, Fedmedcom).

## Politique

### Cantons

Rhodes-Extérieures: les praticiens en Thérapie Complémentaire ont besoin d'une autorisation cantonale. Cette autorisation n'est accordée qu'aux titulaires du Certificat de Branche (pour cinq ans après l'obtention du CB) ou du diplôme fédéral. Pour les stages à effectuer pendant la formation, il faut éventuellement chercher une possibilité hors canton. Différents échanges de courriel n'ont pas apporté de changement à ce niveau. Un zoom avec le service de la santé publique et le médecin cantonal est prévu pour début 2024.

Berne: Lors de la consultation sur l'ordonnance sur la santé, l'OrTra TC a soutenu l'idée de maintenir l'exemption d'autorisation pour la Thérapie Complémentaire. Elle a également saisi l'occasion de proposer une obligation de déclaration pour les praticiens titulaires d'un diplôme fédéral, malheureusement sans succès.

Saint-Gall: La situation des praticiens de la Thérapie Complémentaire dans le canton de Saint-Gall s'est clarifiée dans la mesure où toutes les méthodes sont désormais soumises à autorisation. Pour la nouvelle loi sur la santé, qui devrait enfin être entrée en vigueur en 2024, il semble, selon les informations disponibles jusqu'à présent, qu'une solution plus libérale soit envisagée.

Tessin: Après une longue attente et des espoirs, les choses ont enfin bougé. A partir d'avril 2023, la pratique professionnelle supervisée entre le Certificat de Branche et l'EPS ne devra plus être effectuée dans le cadre d'un emploi, mais pourra être exercée sous sa propre responsabilité professionnelle. Elle ne nécessite qu'une autorisation formelle.

Pour le travail avec les client-s-es, qui doit être attesté dans le cadre d'un stage pendant une formation accréditée en Thérapie Complémentaire ou pour l'accomplissement des 250 heures avec les client-s-es pour la Procédure d'Équivalence du Certificat de Branche OrTra TC, les réglementations légales continuent certes de faire obstacle, mais les prestataires de formation ont trouvé ici des moyens créatifs de satisfaire à toutes les exigences, du moins à la lettre de la loi.

Thurgovie: Malgré un effort très important, tant au niveau de l'argumentation juridique que du lobbying politique, les demandes de l'OrTra TC n'ont absolument pas été prises en compte lors de la révision partielle de la loi sur la santé et de la révision totale de l'ordonnance sur les professions de la santé. La Thérapie Complémentaire est et reste soumise à autorisation. La recherche de solutions plus ou moins judicieuses pour la mise en œuvre dans la pratique sera une tâche de l'année 2024.

Zoug: Pour le canton de Zoug, deux points ont pu être définitivement clarifiés: La Thérapie Complémentaire n'est pas soumise à l'obligation d'autorisation d'exercer et l'obligation de déclaration en vigueur exonère de la TVA.

### **Fedmedcom (Dakomed)**

Pour toutes les consultations et les affaires similaires, le Fedmedcom part du principe que l'OrTra TC prend elle-même l'initiative et prend position lorsque cela lui semble important. Mais l'OrTra TC peut toujours compter sur le soutien du Fedmedcom. C'est ainsi que le lobbyiste en chef Walter Stüdeli s'est également mis à disposition pour donner des cours lors de la réunion d'information sur PROMS.

En amont des élections fédérales, un peu plus de 420 candidat-e-s ont répondu aux questions complémentaires de Fedmedcom sur la médecine complémentaire sur smartvote. Les candidat-e-s que Fedmedcom recommande d'élire ont été publiés sur le site web de Fedmedcom. Les résultats des élections 2023 ne faciliteront malheureusement pas le travail pour la médecine complémentaire et alternative au cours des quatre prochaines années.

Le service de presse nouvellement créé est dirigé depuis mai 2023 par Lukas Fuhrer, qui a travaillé de nombreuses années comme journaliste et rédacteur à l'Association suisse des droguistes (ASD). Le service de presse a quatre missions: Préparation d'informations de fond, travail médiatique réactif (p. ex. lettres de lecteurs), travail médiatique proactif et réseautage. Grâce à cet engagement professionnel, la couverture médiatique a déjà pu être influencée ici et là de manière sensiblement positive.

### **CAMsuisse**

Comme toujours, les assureurs ont été le thème dominant des trois séances de CAMsuisse. Des interventions communes ont été nécessaires à plusieurs reprises. Que ce soit lors d'étranges actions publicitaires où les thérapeutes devaient devenir des courtiers en assurance, ou lors de la menace de radiation des thérapeutes qui dépassaient un tarif maximal fixé par l'assureur. Dans ces cas, la réaction claire et commune des associations CAMsuisse a eu le succès escompté.

Il y a de plus en plus d'assureurs qui cherchent à discuter avec CAMsuisse (ou l'OrTra TC). Ailleurs, il faut malheureusement encore parler d'une ignorance effrayante et d'un manque de compréhension des assureurs vis-à-vis de la profession de Thérapeute Complémentaire.

En ce qui concerne la reconnaissance des thérapeutes, certains assureurs réfléchissent concrètement à une limitation de la garantie des droits acquis pour les praticiens qui ne disposent que d'une reconnaissance RME ou ASCA. L'OrTra TC prend toujours clairement position contre une telle restriction.

## PROMs

En avril, l'OrTra TC a pu organiser une réunion d'information très fréquentée sur le thème des PROMs. Mme Linda Hadorn de l'ANQ, l'Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques, le Dr Christian Larsen de Spiraldynamik et Walter Stüdeli, conseiller politique de Fedmedcom, s'étaient mis à disposition comme intervenants.

La discussion et les retours sur les tableaux de conférence ont montré un grand intérêt pour le projet. En même temps, on s'est inquiété du fait que certaines méthodes, voire certains thérapeutes, puissent être évalués et montés les uns contre les autres. L'OrTra TC s'est opposée dès le début et avec succès à la collecte de données qui pourraient être utilisées pour de telles évaluations. Outre les effets positifs attendus dans le travail des cabinets participant au projet, l'objectif des PROMs est de fournir une preuve objective des effets positifs des traitements thérapeutiques complémentaires sur la santé et la qualité de vie des clients.

D'autres étapes concernant un projet pilote PROMs auront lieu en 2024 en concertation avec les associations.

## Finances

L'année associative 2023 se clôt sur un bénéfice opérationnel de CHF 243'828.75. Le résultat est donc supérieur de CHF 272'703.75 au résultat budgétisé et peut être qualifié d'extrêmement satisfaisant.

Du côté des recettes, ce sont surtout les recettes pour la Procédure d'Équivalence du Certificat de Branche, plus élevées d'environ CHF 213'000 par rapport au budget, qui ont un impact. Celles-ci s'expliquent par le fait que les nombreux dossiers reçus en 2022 ont pu être clôturés en plus des nouvelles inscriptions. Ainsi, le nombre de dossiers à régulariser a fortement diminué. Les paiements anticipés pour les Procédures d'Équivalence ont diminué de CHF 335'063.00 dans le bilan par rapport à fin 2022, passant de CHF 531'713.00 à CHF 196'650.00 au 31 décembre 2023.

Une autre différence importante par rapport au budget se trouve dans les dépenses pour les prestations de tiers. Cela s'explique par le fait que certains projets n'ont pas pu être mis en œuvre comme prévu (p. ex. formation approfondie des experts aux examens de l'EPS TC, brochure italienne sur la Thérapie Complémentaire dans le cadre des relations publiques).

Les régularisations du chiffre d'affaires pour les prestations déjà payées mais pas encore acquises (EPS, GWV et accréditation) ont diminué de CHF 320'938 en 2023. Au 31.12.2023, le solde de toutes ces régularisations du chiffre d'affaires s'élève au total à CHF 794'700.

L'actif circulant de l'OrTra TC s'élève au 31.12.2023 à CHF 2'068'459.48, soit CHF 105'376.56 de moins qu'au 31.12.2022. Le capital propre de l'OrTra TC s'élève au 31.12.2023 à CHF 1'243'642.29.

Sur la base des chiffres disponibles concernant les Certificats de Branche délivrés au cours des dernières années et du recul significatif des dossiers PEQ ouverts au 31.12.2023, il faut s'attendre à ce que les importantes recettes provenant de la Procédure d'Equivalence diminuent de manière significative en 2024. Ces dernières années, les recettes issues de la Procédure d'Equivalence ont permis à l'OrTra TC d'augmenter encore le matelas financier issu de la conversion des Diplômes de Branche, qui s'élève à environ CHF 1'000'000, tout en finançant de grands projets comme par exemple les relations publiques. La suppression successive des revenus issus de la Procédure d'Équivalence va placer l'OrTra TC et les associations professionnelles devant de nouveaux défis financiers dans les années à venir. Ceci d'autant plus que l'EPS doit couvrir ses coûts et qu'aucun revenu ne peut en être tiré pour d'autres tâches de l'OrTra TC.

## Siège administratif

Avec la nouvelle mise en place du secrétariat à Soleure, Nicole Schaffner, Claudia Pohl et Gregor Schraner ont pris leurs fonctions à l'OrTra TC peu de temps après en 2018 et ont ainsi pu fêter leurs 5 ans d'existence en 2023. Depuis l'automne 2017 déjà, Marlene Wittenwiller s'occupe avec beaucoup d'engagement de la Procédure d'Équivalence. En 2022, Sara Kasperek a rejoint l'équipe en tant que collaboratrice spécialisée et a pu augmenter son taux d'occupation à 60% au 1er janvier 2023. Cela a permis des remplacements internes et des activités supplémentaires, par exemple pour les relations publiques. Un changement a eu lieu au sein du secrétariat d'examen EPS. Corinne Hiller a quitté l'OrTra TC fin octobre 2023 pour relever un nouveau défi. Elle a pu être remplacée par Isabelle Rajah-Hatt au 1er janvier 2024. Fin 2023, le secrétariat comptait 300% de postes (sans le secrétariat d'examen).

La constance au sein du siège administratif et de la direction des procédures est extrêmement précieuse pour pouvoir couvrir la diversité des tâches et garantir le savoir. Le siège administratif de l'OrTra TC reste la plaque tournante pour les demandes de l'ensemble du domaine MCA. L'augmentation des connaissances et du réseautage qui en résulte s'accompagne d'une charge de travail correspondante pour le traitement des demandes. La délimitation par rapport aux associations de méthodes, aux autres OrTra et aux parties prenantes n'est pas toujours claire.

L'infrastructure du bureau a été adaptée aux exigences croissantes avec l'extension du réseau informatique, l'acquisition d'une imprimante performante et d'un poste de travail supplémentaire.

En 2023, les responsables du siège administratif se sont penchées de manière intensive sur le nouveau droit de la protection des données, tant au niveau de l'OrTra TC qu'en ce qui concerne les praticiens. Les formations continues, les adaptations organisationnelles, les clarifications et la création de la documentation et des modèles nécessaires ont pris du temps en conséquence. Dans le domaine des EPS, l'outil d'administration programmé en interne pour les EPS a été perfectionné, ce qui a permis d'optimiser l'administration des participants et l'organisation. L'accent a également été mis sur la mise en œuvre des relations publiques dans les procédures régulières du siège administratif.

## Reconnaissance des méthodes

Les adaptations du règlement relatif à la reconnaissance des méthodes de l'OrTra TC en 2021 et la nouvelle procédure d'admission ainsi introduite pour la procédure de reconnaissance des méthodes proprement dite ont eu pour conséquence que très peu de demandes de reconnaissance de nouvelles méthodes par l'OrTra TC ont été reçues. En 2023, une seule association professionnelle a demandé la reconnaissance de sa méthode - un entretien préliminaire n'a pas encore eu lieu.

Lors de l'assemblée des délégués de l'OrTra TC, le règlement relatif à la reconnaissance des méthodes a de nouveau été légèrement adapté. Les dispositions concernant le nombre requis de diplômé-e-s EPS au moment du contrôle de la méthode tous les 10 ans ont été ajustées. La directive du SEFRI, expliquée dans le chapitre "comité", a toutefois refoulé ce règlement interne de l'OrTra TC.

Les directives pour l'élaboration d'une demande de reconnaissance en tant que méthode de Thérapie Complémentaire OrTra TC ont été adaptées en vue de l'examen périodique des méthodes tous les 10 ans. Ainsi, lors de la rédaction ou de l'adaptation du METID, l'implication ou la consultation des prestataires de formation accrédités par l'OrTra TC est obligatoire et celle d'autres prestataires de formation importants est souhaitée. En outre, les indications concernant la présentation des ressources spécifiques aux méthodes ainsi que l'étendue et la structure de la formation ont été précisées.

## Procédure d'Équivalence Certificat de Branche (PEQ CB)

En 2023, 576 Certificats de Branche OrTra TC ont pu être délivrés suite à une Procédure d'Équivalence réussie. Cette année a donc été de loin la plus fructueuse en termes d'émission de Certificats de Branche via la PEQ. Depuis le début de la Procédure d'Équivalence jusqu'à la fin de l'année sous revue, 2'682 Certificats de Branche ont pu être délivrés au total.

La raison de cette forte augmentation dans le PEQ CB est, d'une part, un excédent de dossiers en suspens de l'année précédente et, d'autre part, l'expiration des dispositions transitoires de sept ans (avec, entre autres, la possibilité de compenser entièrement le Tronc Commun TC) pour les méthodes TC Acupressure thérapeutique, Technique Alexander, APM thérapie, Thérapie respiratoire, Thérapie Feldenkrais, Eurythmie thérapeutique, Polarity, Rebalancing, Intégration structurale et, enfin, Réflexothérapie. Pour cette dernière méthode en particulier, nous avons reçu un nombre extraordinairement élevé de demandes de la part de la Suisse romande et italienne.

Nous tenons à remercier ici nos expert-e-s de longue date pour leur énorme engagement dans l'évaluation des nombreux dossiers.

Le "Guide de la rédaction de l'essai sur l'identité TC" et les critères et indicateurs adaptés, entrés en vigueur début 2022, ont fait leurs preuves et l'on constate une amélioration croissante de la qualité des essais.

Suite à une intervention du SEFRI, le document "Directives relative aux diplômes du degré secondaire II et aux équivalences" a été remanié. Une demande d'attestation d'équivalence à un diplôme du degré secondaire II en cas d'absence de diplôme formel de formation à ce niveau peut être déposée auprès de l'OrTra TC. Les nouvelles directives entrent en vigueur le 01.01.2024 et s'appliquent aussi bien au PEQ CB qu'aux formations accréditées.

## Accréditation des formations TC

Cinq filières de formation ont pu être nouvellement accréditées au cours de l'année sous revue, dont deux en Suisse romande et une au Tessin. Une autre demande d'accréditation est en cours de traitement, car des conditions doivent encore être remplies.

Depuis le début de la procédure d'accréditation et jusqu'à fin 2021, l'OrTra TC a pu accréditer au total 33 formations TC avec Tronc Commun, 6 formations TC avec Tronc Commun TC externe et 12 formations TC sans formation de méthode.

Dans le processus de réaccréditation des filières de formation, 14 autres demandes ont pu être menées à bien durant l'année de référence.

En 2023, l'OrTra TC a pu délivrer 341 Certificats de Branche à des personnes ayant suivi avec succès une formation TC accréditée. Cela porte à 1'126 le nombre total de CB délivrés après une formation accréditée, ce qui correspond à une part d'environ 30% par rapport aux CB délivrés après une PEQ réussie.

Le groupe de travail assurance qualité, créé sur la base d'une décision de l'assemblée des délégués de l'OrTra TC du 10.05.2022, s'est penché de manière approfondie sur le thème de l'assurance qualité dans le domaine de la formation et des diplômes au niveau du Certificat de Branche lors de cinq réunions entre décembre 2022 et décembre 2023. Les résultats et les recommandations sont rassemblés dans un document et s'adressent en particulier au comité et aux associations membres de l'OrTra TC.

Enfin, les exigences posées aux thérapeutes traitants dans le cadre du processus propre et aux mentors de stage ont été adaptées. Après l'expiration des dispositions transitoires de 9 ans, un Certificat de Branche de l'OrTra TC est désormais exigé et non plus un diplôme fédéral.

## Commission de recours

Au cours de l'année sous revue, la commission de recours n'a eu à traiter aucun recours.

Walter Weber et Patricia Vonlanthen, membres de longue date de la commission de recours, ont annoncé leur démission pour l'assemblée des délégués 2024.

## Commission d'examen

La commission d'examen s'est réunie à 7 reprises en 2023 pour l'organisation et le déroulement de l'Examen Professionnel Supérieur (EPS). Contrairement aux années précédentes, aucun changement de membre n'a été enregistré au sein de la commission d'examen au cours de l'année sous revue. Nous tenons à remercier chaleureusement l'équipe bien rodée de Catharina Canziani, Kathrin Enz, Sandra Hirschi, Tamara Odermatt, Georg Weitzsch et la coprésidence de Regula Banz et Raphael Schenker, qui dirigent cette commission.

Les deux EPS se sont à nouveau déroulés à l'hôtel Seepark à Thoun. 63 candidat-e-s ont participé à l'EPS 2023/1, dont 13 personnes qui répétaient les épreuves. Le taux de réussite a été de 68% (sans les candidats qui ont échoué). 69 candidat-e-s ont participé à l'EPS 2023/2, dont 11 candidats qui répétaient les épreuves. Le taux de réussite à cet examen a été de 81% (sans les répétitions).

Au total, 101 Thérapeutes Complémentaires ont obtenu le diplôme fédéral par le biais de l'EPS au cours de l'année de référence. Le diplôme fédéral a pu être délivré a posteriori à 2 thérapeutes. La remise des diplômes s'est déroulée dans un cadre festif lors de deux cérémonies de remise des diplômes à Soleure.

Depuis le début de l'organisation de l'EPS TC jusqu'à la fin de l'année sous revue, 1'467 praticiens ont obtenu le diplôme fédéral, 611 après avoir suivi l'EPS et 856 via une délivrance a posteriori du diplôme.

Un recours déposé en 2022 contre une décision d'examen de la CP a été rejeté par le SEFRI au cours de l'année sous revue.

Outre l'élaboration des épreuves d'examen et la réalisation des Examens Professionnels Supérieurs (EPS), la commission d'examen s'est occupée en 2023 de la révision de l'EPS (voir le paragraphe suivant du rapport annuel). Elle a également élaboré une enquête détaillée sur l'évaluation de chaque EPS à l'intention des candidat-e-s et des expert-e-s des EPS.

Les experts (EXP) de l'EPS ont été formés lors de deux journées de calibrage concernant le contrôle et l'évaluation des examens. La coprésidence de la commission d'examen a en outre mené des entretiens d'évaluation en vue de la réélection de certains EXP après deux ans d'activité.

L'équipe EXP, qui comptait 46 expert-e-s de toutes les régions du pays à la fin de l'année, a enregistré nettement plus d'arrivées que de départs au cours de l'année sous revue. Comme de plus en plus de candidat-e-s aux examens de l'EPS sont issus des régions francophones et italophones, l'accent a été mis sur les personnes francophones et italophones lors du recrutement de nouveaux expert-e-s.

L'année 2023 a marqué le début d'une collaboration fructueuse entre la CP de l'OrTra TC et la commission d'assurance qualité (QSK) de l'OrTra médecine alternative. Des représentants des deux organes ont siégé mutuellement dans un EPS et ont ainsi pu se faire une idée de l'organisation et du déroulement de l'EPS en question. Même si les deux examens ne peuvent pas être comparés 1:1, l'échange a été jugé très précieux par les deux organes et sera certainement poursuivi l'année prochaine.

## Contrôle de cohérence et révision totale de l'Examen Professionnel Supérieur

En février 2023, les résultats du contrôle de cohérence de l'Examen Professionnel Supérieur pour Thérapeutes Complémentaires (EPS TC), réalisé par l'haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP), ont été présentés à l'OrTra TC. Le rapport de l'HEFP, tout à fait positif, a toutefois mis en évidence - comme l'avait espéré l'OrTra TC - des possibilités d'optimisation dans certains domaines de l'organisation de l'EPS TC, notamment en ce qui concerne la représentation de la réalité professionnelle, la vérification des compétences d'appoint et de la délimitation, la pondération, et la grille d'évaluation des différentes parties de l'examen.

Sur la base des résultats de l'examen de cohérence, le comité a tout d'abord opté pour une optimisation de l'EPS existante. Le fait que le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) ait édicté ces dernières années de nouvelles directives concernant la conception de l'image de la profession et du profil de qualification a conduit le comité de l'OrTra TC à demander au SEFRI une révision totale de

l'EPS TC. Investir dans l'optimisation de l'EPS TC sans réviser les documents de base conformément aux directives actuelles du SEFRI n'aurait pas permis d'atteindre l'objectif visé.

Une équipe de projet dirigée par Andrea Bürki et composée de membres du comité et de la commission d'examen a été mise en place pour la révision totale de l'EPS TC. Gregor Thurnherr, propriétaire et gérant de la société «Institut Bilden Beraten GmbH» a été chargé de l'accompagnement du projet. La demande de projet et de subvention a été approuvée par le SEFRI en septembre de l'année sous revue.

Il est important de mentionner que, dans le cadre de cette révision totale de l'EPS TC, il ne s'agit pas de concevoir un nouveau profil professionnel et un examen complètement différent, mais plutôt d'affiner et d'optimiser le profil professionnel existant ainsi que l'EPS organisé depuis 2016 et de le réviser conformément aux nouvelles exigences du SEFRI. Les travaux sur les documents de base étaient déjà bien avancés à la fin de l'année.

Le profil de qualification avec profil professionnel intégré, actualisé conformément aux directives actuelles, a pu être présenté aux associations membres de l'OrTra TC ainsi qu'aux prestataires de formation disposant de filières de formation accréditées par l'OrTra TC lors d'une manifestation à Soleure respectivement à Berne, et soumis à une première discussion et à une consultation. Les réactions des groupes d'intérêts mentionnés ont été tout à fait positives, l'équipe de projet a pu recevoir quelques remarques importantes et en tenir compte dans la suite des travaux.



Andrea Bürki  
Présidente de l'OrTra TC



Claudia Pohl  
Co-responsables du siège administratif de l'OrTra TC

Nicole Schaffner  
Co-responsables du siège administratif de l'OrTra TC